Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 2026-07-04
ID : 022-212201248-20260709-2026_07_04-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le trente juin deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Cécile GAINON , Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Louise PALMER
Etaient absents : Steven FLAMEN, Armel BELLIOT, Jérémia BERDJA
Pouvoirs : Néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-07-04–CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-KARMEZ : TRAVAUX DE REMISE EN SERVICE DE LA CLOCHE ET DE SECURISATION DES ACCES ET DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRES 2022-2027 DU DEPARTEMENT

Mme le Maire expose que l'audit de l'installation campanaire de la chapelle de KARMEZ réalisé le 10 novembre 2025 par l'entreprise ART CAMP préconise des travaux de remise en service de la cloche et de sécurisation des accès au clocher.
En effet l'audit recommande la dépose de la cloche, remplacement du joug, des brides, du battant et de la bélière. L'échelle d'accès est oxydée et non sécurisée il conviendrait de la restaurer et d'ajouter des points d'ancrage.

L'entreprise ART CAMP a présenté un devis d'un montant de 9 897 € HT soit 11 876 € TTC pour l'ensemble de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise ART CAMP pour un montant total de 9 897 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ordre de service dès obtention des financements et inscription des travaux au budget et à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.
- De solliciter une subvention au titre du contrat de territoires 2022-2027 du département.

Le Maire,

Geneviève PINTO

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 10/07/2026
De la publication le 10/07/2026

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC Côtes d'Armor